

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OP/VSH

N° DEL 2026 - 151

OBJET

**Désignation d'un élu référent
correspondant « santé
environnement »**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie :
Le 09 juillet 2026 selon le relevé de
décisions

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary-Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Ombeline PEREZ, Maire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie (A.R.S) de désigner un élu correspondant « santé environnement » en vertu de l'article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique pour la santé humaine (ambrosies, chenilles processionnaires).

Son rôle s'articule autour de la communication aux populations, propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés sur :

- la mise en place de mesures de prévention,
- les actions de lutte contre ces espèces,
- la participation au repérage des foyers

Madame le Maire souligne que des formations des référents locaux peuvent également être proposées sur demande.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

Madame Edwige MIEYAN comme référent correspondant « santé environnement ».

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ désigne Madame Edwige MIEYAN comme élue référent correspondant « santé environnement »,

➤ autorise Madame le Maire à transmettre aux services de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (A.R.S) les coordonnées de Madame Edwige MIEYAN, (nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 8 juillet 2026.



Le Maire,  (65)
Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260708-DEL2026-151-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026
Ombeline PEREZ